

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER
CANTON DE LONS 2
Commune de CHILLY-LE-VIGNOBLE

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 DECEMBRE 2016

Présents : CROISSANT A, DUBOIS F, GRICOURT P, MEGARD J, NOUVELOT C, PASCOA J, PETITJEAN B, QOCHIH Z, ROBIN M, WOLFF JC.

Absents excusés : CHAMBARD F (pouvoir DUBOIS F), JAILLET J, SAFFREY C (pouvoir PETITJEAN B).

Mme DUBOIS F a été nommée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20h00

Monsieur le Maire fait la lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du mardi 08 novembre 2016.
Approbation à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande l'ajout de 2 points à l'ordre du jour : décision modificative pour les frais de scolarité et délibération permettant de payer les investissements avant le vote du budget 2017.

Décision modificative

Monsieur le Maire expose qu'à la demande de la Trésorerie, toutes les factures qui constituent des dépenses de fonctionnement sur les budgets d'autres communes, doivent être imputées au chapitre 65 et non au 011.

Il convient donc de faire une délibération correspondant aux frais de scolarité, environ 49000€.

Mme QOCHIH et Mme PETITJEAN refusent cette imputation et demandent à Monsieur le maire de contacter la trésorerie avant de faire la décision modificative.

Délibération pour paiement des investissements :

Dans l'attente du vote du budget 2016 et au vu des travaux engagés pour la rénovation des appartements au-dessus de la mairie, il est possible dans la limite du quart des crédits ouverts en investissement au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) de payer les artisans.

Si aucune délibération n'est prise, nous ne pourrons pas payer les factures d'investissement avant le vote du budget.

Mme QOCHIH informe le conseil municipal qu'elle pense que les investissements pourraient être inclus dans les restes à réaliser de l'année 2016. Ce point sera également évoqué avec la trésorerie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise une délibération si cela est nécessaire.

Rénovation des logements communaux : avancement des travaux et financement

Monsieur le 2ème adjoint informe que les travaux ont débuté le 05 décembre. Les réunions de chantier ont lieu les mardi matin.

Monsieur le 2ème adjoint rappelle les différents coûts :

Coût final des travaux : 84 960 € HT

Option menuiserie : 1125 € HT

TOTAL 99 855 € HT

Frais honoraires : 13 770 € HT

Financement des travaux : choix du prestataire

Le conseil municipal étudie les différentes offres et décide de choisir la Banque Populaire :

- offre sur 10 ans (2 pour, 10 non et 1 abstention)

- offre sur 15 ans (10 pour, 2 non et 1 abstention)

à 1%, échéance annuelle.

Cet organisme sera contacté rapidement afin de contracter le prêt.

Fondation du patrimoine : point sur les actions à mener

Monsieur le 2ème adjoint informe des différentes actions à mener pour communiquer sur le partenariat entrepris avec la fondation du patrimoine :

- Article dans le bulletin municipal
- Information présentée lors des vœux 2017
- Site internet de la commune
- Sensibiliser les connaissances

Commission voirie : projet d'aménagement de sécurité RD 158/159 ; points sur les dossiers en cours

Madame le 3ème adjointe informe le conseil municipal que la commission « voirie » s'est réunie les 29 novembre et 5 décembre 2016. Les propositions suivantes sont faites :

- Interdiction de stationner sur toute la rue Chamberland : suite à l'installation du panneau de signalisation, un riverain est intervenu pour indiquer sa désapprobation. Dans un souci de dialogue, la commission a rencontré cet administré et a proposé la solution suivante : maintien de la signalisation relative à l'interdiction de stationner dans la rue – aménagement de places de parkings avec marquage au sol dans la rue des écoles et vers le calvaire de la rue de la cure – déplacement du banc qui sera réinstallé sur la gauche du calvaire.
- Sortie des véhicules du lotissement Sur Chaloz : en raison du manque de visibilité et de la vitesse excessive des véhicules provenant de Frébuans, la commission « voirie » propose l'installation d'une interdiction de tourner à droite pour les véhicules venant de Frébuans. Ceux-ci devront faire le tour par la rue de la colonie pour se rendre Sur Chaloz.
- Sortie de la rue de l'hospital : la partie centrale du carrefour des marronniers ne permet pas une sortie sécurisée sur la route de Lons, la commission « voirie » propose d'enrocher la partie centrale pour interdire le passage des véhicules. Les automobilistes pourront utiliser la voie située gauche du calvaire pour prendre la direction de Frébuans et la voie située à droite du calvaire pour rejoindre Messia.
- RD158 – limitation du tonnage de circulation – la commission « voirie » propose que la municipalité prenne un arrêté pour la limitation du tonnage sur la RD158, la RD159 étant déjà limitée en raison des ponts de l'église et de Courlans. Cette 1ère démarche fait suite au projet actuellement à l'étude par la commission d'aménager le carrefour des RD158/159. La limitation ne concernerait pas les véhicules de secours, de ramassage scolaire ni les déplacements des artisans du village.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les propositions faites par la commission « voirie ». La nouvelle signalisation, le marquage au sol, l'enrochement et la limitation de tonnage seront mis en place après la validation des arrêtés municipaux réglementaires.

Madame la 3ème adjointe indique que la commission « voirie » étudie un projet d'aménagements de sécurité des RD158/159. Le dossier n'étant pas encore abouti, il ne sera présenté que lors d'une prochaine séance.

Bulletin municipal : information

Mme la 1ère adjointe informe le conseil municipal que le bulletin sera distribué courant du mois de janvier 2017. Il comportera 28 pages et sera imprimé sur du papier recyclé.

Quelques nouveautés dans l'édition 2017 : un plan de la commune; un article sur la population d'origine italienne à Chilly le Vignoble ainsi qu'un article intitulé Mémoire de village réalisé avec la doyenne du village.

Verger collectif : état d'avancement du projet

Les étudiantes du CFAA de Montmorot sont intervenues dans tous les classes de l'école de Courlans. Leurs interventions ont porté sur L'éveil des 5 sens par la nature : le pommier et son fruit » et « L'arbre, son cycle de vie et sa morphologie ».

En raison du mauvais temps, les élèves n'ont pu être présents lors de la plantation. Il est prévu courant janvier 2017 une sortie sur le verger qui permettra d'attribuer à chaque arbre un nom, les écoliers étant parrain/marraine d'un fruitier.

L'inauguration du verger aura lieu en avril 2017.

Mme la 1ère adjointe explique qu'une association sera créée et les membres pourront prendre part à l'entretien du verger et/ou aux animations.

Affouage :

Mme la 3ème adjointe fait le point sur les affouages. 16 affouagistes se sont inscrits cette année. Pour le moment, le tirage au sort des lots n'a pas été effectué en raison des ronces qui ont envahies la parcelle de coupe. Le passage d'un broyeur a été nécessaire et le marquage des lots aura lieu prochainement.

Les affouagistes auront jusqu'au 15 avril 2017 pour procéder à la coupe de leur affouage.

Primes et indemnités des agents

Monsieur le Maire rappelle que tous les ans, le conseil municipal délibère sur les primes des agents.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal décide reconduire les primes comme en 2016.

Informations diverses

- Recours contre le PLU : Monsieur le Maire informe qu'un appel a été déposé dans le dossier de recours du PLU.

- Vœux du maire : organisation ; les vœux se dérouleront le vendredi 13 janvier à 19h. Les membres du conseil sont invités pour préparer les mets dans la journée. Le décor sera quant à lui installé le samedi 07 janvier.

- Ambroisie : rappel des actions menées

Suite au courrier de la Préfecture nous faisant part d'une plainte de la part d'une administrée, une réponse reprenant les différentes actions menées depuis plusieurs années est nécessaire. Monsieur le Maire détaille au conseil les nombreuses actions menées depuis 2012. Le conseil municipal souhaite également qu'une rencontre avec les habitants du lotissement soit programmée rapidement.

- Appartement communal à louer : un appartement Rue des écoles se libère fin 2016 ; prix : 447€ ; 60m2 ; 2 chambres. Une annonce est d'ores et déjà sur le site de la commune, une autre sera publiée sur le site du bon coin.

Les membres du conseil municipal souhaitent également que l'entretien des chaudières individuelles qui doit être réalisé chaque année par le locataire, fasse l'objet d'un appel de charges mensuelles avec les loyers afin d'éviter de mauvaises surprises. Cela permettra à la municipalité d'avoir la certitude que l'entretien obligatoire est bien réalisé.

- Subventions : Monsieur le maire informe de la demande de subvention d'une élève du collège Rouget de Lisle pour un voyage à Barcelone. Le conseil municipal propose une subvention à hauteur de 15% du coût total du voyage et souhaite que la secrétaire de mairie se renseigne afin de savoir si d'autres élèves de Chilly y participent pour que ceux-ci puissent également bénéficier de la même subvention.

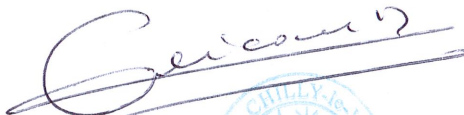
- Internet : Monsieur le Maire avance sur ce point mais un coût important serait demandé à la commune si nous sortons du cadre AMII. Monsieur le Maire est donc en négociation avec différents opérateurs.

- ECLA : le prochain conseil communautaire aura lieu le 16 janvier avec la réélection du bureau et l'accueil des nouvelles communes du Val de Sorne.

Clôture de la séance à 23h15

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

A définir



CHILLY-LE-VIGNOBLE, le 19 décembre 2016
Le Maire

Philippe GRICOURT

